

Bilan et compte de résultat - Transition

Actif			Au 31/12/2025		Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
		Immob. incorp. en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Immob. corp. en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Participations	1 000 720		1 000 720	1 000 720
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	7		7	
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
	TOTAL	1 000 727		1 000 727	1 000 720	
Total de l'actif immobilisé (III)			1 000 727		1 000 727	1 000 720
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits (intermédiaires et finis)				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Créances (3)(4)	Avances et acomptes versés sur commandes				
		Créances Clients et Comptes rattachés	35 768		35 768	
		Autres créances	58 026		58 026	21 648
		Charges constatées d'avance	1 833		1 833	
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	95 628		95 628	21 648
	VMP	Valeurs mobilières de placement				
		Actions propres				
	Divers	Autres titres				
		Instruments de trésorerie				
		Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	4 526		4 526	244
TOTAL		4 526		4 526	244	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant (IV)			100 154		100 154	21 893
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion actif (VII)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)			1 100 881		1 100 881	1 022 613
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an						
(3) Dont à moins d'un an						
(4) Dont à plus d'un an						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks		Créances clients	

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	4 460	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	63 552	4 460
	Situation nette avant répartition	1 068 013	1 004 460
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		1 068 013	1 004 460
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I bis)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (II)			
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		11 368
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		11 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71	
	Dettes fiscales et sociales	32 796	6 783
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	32 868	6 783
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance		18 152
	Écarts de conversion passif (IV)		
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		1 100 881	1 022 613
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (3),	à plus d'un an	
		à moins d'un an	18 152
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	32 868	

GROUPE VIEMARSI

Société a Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 8 rue eric de cromières – ILOT PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND

932 568 702 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 AVRIL 2026**

Le 20 avril 2026, à 11 heures,

Monsieur Victor-Emanuel BARRY,
Demeurant 2 bis chemin de la croix papillon – 63430 PONT DU CHATEAU,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 100 euros composant le capital social
de la société VIEMARSI CONSEIL,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

2. A pris les décisions suivantes :

- ✓ - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 63 552.86 euros de la manière suivante :

- Imputation en totalité sur le compte « Autres Réserves », ci -----	3 013.59 €
- Réserve légale	5 539.27 €
- Dividendes	55 000,00 €

Total égal au Résultat à affecter, ci -----	63 552.86 €
--	--------------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, déclare n'avoir distribué aucun dividende depuis la création de la holding GROUPE VIEMARSI

TROISIEME DÉCISION

Aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique s'est attribué une rémunération de 134 000 € sur l'année 2025.

L'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales personnelles, obligatoires et facultatives, afférentes à sa qualité de gérant à savoir :

- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 60 650.00 €
- Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 13 421 .71€

Il a été décidé d'attribuer une rémunération de 132 000€ annuel sur l'exercice 2026.

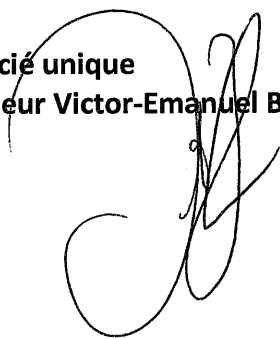
CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

-o0o-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique
Monsieur Victor-Emanuel BARRY



GROUPE VIEMARSI

Société a Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 8 rue eric de cromières – ILOT PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND

932 568 702 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 AVRIL 2026

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 63 552.86 euros de la manière suivante :

- Imputation en totalité sur le compte « Autres Réserves », ci -----	3 013.59 €
- Réserve légale	5 539.27 €
- Dividendes	55 000,00 €

Total égal au Résultat à affecter, ci -----	63 552.86 €
--	--------------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, déclare n'avoir distribué aucun dividende depuis la création de la holding GROUPE VIEMARSI

Certifié conforme par la Présidence

